

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal en date du 3 Novembre 2017

Procès-Verbal

Présents : Mmes KELLER Myriam, DRUGUET Agnès, JAMBON-SCHEFFER Ariane, BORDA Marie France, L'HERBETTE Christine

Messieurs REUTER Bernard, BOUCHOT Alain, DESLANDES Patrick, LEROY Philippe, REY Jean-Marc, FAURE Thierry, BROCHET Pierre, NANTERME Bernard-Pierre

Absents : Mmes DESBUISSONS Catherine,

Pouvoirs : Mme DESBUISSONS Catherine a donné pouvoir à Mme L'HERBETTE Christine

Secrétaire de séance : M BOUCHOT Alain

ORDRE du JOUR

- 1 -Implantation des TRIMAX
- 2 Achat du terrain de la Gavinière cadastré C638
- 3 Cérémonie du 11 novembre
- 4 Repas de Noel le 16 décembre 2017 à La Pallière
- 5 Délibération modification des statuts de la Communauté de Communes Bugey Sud
- 6 Travaux Fibre Optique
- 7 Schéma directeur Eau et Assainissement
- 8 Courriers
- 9 Devis
- 10 Urbanisme
- 11 Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance d'octobre 2017

Concernant les TRIMAX prévus sur la Gavinière, Mme Keller fait remarquer que le compte rendu parle de 6 conteneurs alors qu'il n'y en a que 5 (2 OM et 3 pour le tri sélectif)

M. le Maire confirme à M. Leroy que pour M et Mme Berne/Laloy il y a bien eu 2 permis de construire : un permis refusé et un accepté

M le Maire demande à M Nanterme si les questions posées sur le dossier de l'employé communal ont obtenu de sa part une réponse satisfaisante. M Nanterme remercie le maire pour la transmission des pièces du dossier qui effectivement ont répondu à toutes ses questions.

1. Implantation des TRIMAX

- A ce jour 4 lieux sont validés : Aignoz, parking du cimetière, Avrissieu le Bas et Ardosset. Les travaux pourraient commencer rapidement.
- Pour Sammissieu et Chavoley nous attendons encore (congés de Toussaint) le passage du géomètre pour le bornage des deux terrains
- Concernant la Gavinière, nous avons reçu Pierre Forjonnel pour étudier l'achat (en totalité ou partiel) du terrain leur appartenant situé derrière la salle des fêtes.

M. le Maire les a informé du prix (2014) donné par « Les Domaines » à hauteur de 2,53€ du m² et nous attendons le prix réactualisé 2017. La commune peut acheter à un prix supérieur mais il faudra alors justifier l'écart.

La famille Forjonnell fera une proposition à la commune dans les prochains jours.

- Après analyse de la répartition des implantations ci-dessus il apparaît que trois hameaux (La Pierre, Grammont et La Croix du Mort) sont assez loin du TRIMAX le plus proche. Une proposition d'installer un conteneur seul pour les Ordures Ménagères dans ces hameaux a été étudiée. Mme Druguet et M. Bouchot font part des démarches entreprises pour trouver une solution à ces hameaux :

- Pour La Pierre un terrain communal situé rue du Lavoir pourrait convenir ; il a été validé techniquement par M. Weber (CCBS) avec l'obligation tout de même d'élaguer les branches des arbres bordant une partie de la rue du Lavoir à hauteur de 4 mètres pour permettre le passage du camion de ramassage.

M. Rey et Mme Jambon Genet rencontreront les habitants de La Pierre, samedi 11 Novembre à 14h devant le lavoir, pour leur présenter le projet. M. Bouchot contactera les propriétaires des arbres pour les informer de l'élagage.

- Concernant Grammont, un terrain privé actuellement en friches pourrait tout à fait convenir pour implanter un conteneur d'OM. M. Baillet, le propriétaire, a été contacté pour étudier la vente à la commune d'une bande de son terrain située en bordure de route et il devrait donner sa réponse rapidement.

Mme Druguet informera les habitants de Grammont du projet à l'occasion de la réunion de hameau pour la préparation de la Saint Antoine qui aura lieu le 6 novembre.

Si la pose d'un conteneur d'OM se fait à La Pierre, le nombre de conteneurs d'OM passera de 2 à 1 sur Sammissieu

- Mme Borda demande à ce que la CCBS puisse prendre en charge d'éventuelles extensions futures même si c'est dans 3 ans.

- M. Brochet fait remarquer que certains hameaux (Morgnieu, Catton, Barbillieu, La Croix du Mort, Senoy) n'auront pas de TRIMAX ou à minima de conteneur d'OM. Ceci est exact mais c'est un choix en considérant que ces hameaux sont à distance « acceptable » du TRIMAX le plus proche et sachant que la CCBS préconise un TRIMAX pour 100 habitants. Ce choix a dû être fait rapidement tout en essayant de faire au mieux mais le conseil municipal est bien conscient qu'il ne va pas répondre à tous les besoins.

- **Une communication sur le projet sera faite par la CCBS auprès des habitants de la commune avant la mise en œuvre des TRIMAX qui est prévue début décembre.**

2. Cérémonie du 11 novembre

Pierre Brochet informe le Conseil du déroulement de la manifestation :

Dépot de gerbe par M le Maire

Discours : deux textes de poilus seront lus par les conseillers municipaux jeunes.

Une réunion du Conseil Municipal jeunes aura lieu samedi matin 4/11 à 10h30 en mairie annexe.

Un projet de voyage pour les membres du conseil municipal jeunes au printemps 2018 à Verdun est à l'étude avec l'Association du « Souvenirs Français » dont le président est M. Leroy Patrick

3. Repas de Noel pour les Aïnés

Il est prévu le 16 décembre à la Pallière. Pour rappel il y avait eu 150 personnes au repas en 2016

M. le Maire donne lecture du courrier de Lola Girod qui aurait aimé que le Conseil municipal Jeunes puisse participer à la décision du choix des modalités du repas des Aïnés et qui trouve plus chaleureux que le repas ait lieu à La Gavinière plutôt qu'au restaurant.

Le Conseil félicite Lola de prendre à cœur son rôle de conseillère et répond que pour cette année le choix est déjà fait mais que pour 2018 on pourra travailler avec eux sur une autre formule.

A la demande de M. Nanterme, le conseil envisage d'associer à l'avenir le « conseil municipal jeunes » à certaines décisions et à ouvrir certains Conseils municipaux aux jeunes conseillers.

Concernant le menu proposé par La Paillière, il sera demandé au restaurant une nouvelle proposition en changeant la viande et un effort sur le prix du menu proposé à 30€. Le menu pour les Jeunes Conseillers sera le même que pour les adultes..

Lors de sa réunion d'octobre, le Conseil Municipal avait ouvert la discussion sur l'âge minimum autorisé, considérant que 65 ans était aujourd'hui une limite un peu basse.

Afin de monter progressivement l'âge minimum donnant droit au repas et sans pénaliser les personnes ayant déjà participé au repas de Noel les années précédentes, M. Bouchot propose d'ouvrir l'accès au repas des Aïnés pour 2017 aux personnes nées en 1951 et avant (soit dans leur 66^{ème} année). Ce report d'un an pourrait être renouvelable également sur les prochaines années (67 ans pour le repas de 2018, 68 ans pour le repas de 2019...).

Le Conseil approuve cette proposition.

4. Modification des statuts de la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS)

Sous l'effet des lois ALUR et NOTRE les exigences en terme d'exercice de compétences se sont renforcées pour l'ensemble des Communautés de Communes et notamment celles bénéficiant de la DGF (dotation) bonifiée. La CCBS exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 au moins six des onze groupes de compétences du Code Général des Collectivités Territoriales et à ce titre la CCBS a perçu en 2017 une bonification de 339 382 € ; or la **loi NOTRE a modifié le nombre de compétences à exercer au 1^{er} janvier 2018 et l'a porté à neuf compétences sur douze possibles pour pouvoir bénéficier de cette bonification..**

le Maire donne lecture des groupes de compétences Obligatoires (développement économique, gestion des déchets ménagers, gestion des aires d'accueil des gens du voyage, GEMAPI). Ainsi la CCBS devra donc exercer 5 autres groupes de compétences parmi les sept groupes (voirie, logement social, politique de la ville, équipements sportifs, assainissement, maison de services public, eau) sachant que les compétences eau et assainissement ne pourront pas être prises au 1^{er} janvier pour des raisons techniques et financières.

Ainsi pourraient être retenues : politique de la ville, politique du logement social, maisons de services public...

Le Conseil approuve la délibération modifiant les Statuts de la CCBS à l'unanimité

5. La Fibre Optique

- Sur Ceyzérieu, les travaux concernant **le projet RTO Culoz** (travaux de remise à niveau) sont terminés; La pose de l'enrobé sur les voies qui ont été découpées pour passer les câbles est prévue d'ici mi-novembre..
- **Concernant la Fibre optique pour le Très Haut Débit sur Ceyzérieu**, une lettre du SIEA nous informe que l'étude est en cours de finalisation et sera remise d'ici fin novembre 2017. Le démarrage des travaux relatifs aux infrastructures est programmé pour le mois de mai 2018. Les travaux de câblage se réaliseront par la suite au fur et à mesure de la réception des câbles. La fin prévisionnelle des travaux de desserte est prévue courant aout 2018.

Le SIEA estime la date d'ouverture de Service Très Haut Débit sur la commune dans le courant de l'automne 2018.

6. Schéma directeur eau et Assainissement

Un courrier avec AR a été envoyé à la société G2C après que nous ayons appris que son chef d'agence, qui était notre interlocuteur et directeur de projet, avait démissionné dans l'été sans que nous soyons informés. Ceci fait suite à déjà deux changements de chef de projet en cours d'études.

Les rapports, les diagnostics et les plans des schémas directeurs Eau et Assainissement nous ont été finalement remis fin octobre.

Une réunion est planifiée avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain pour discuter autour du diagnostic et aborder la suite des opérations et notamment valider les travaux à réaliser.

7. Courriers

Courrier de Mme Cagnon qui déplore l'implantation de TRIMAX sur la Gavinière.

Il est rappelé que la priorité pour le Conseil est d'implanter le TRIMAX au bord de la route de La Pierre si toutefois la commune peut disposer du terrain de la famille Forjonnell.

M. Deslandes demande à M. le Maire d'aborder le courrier de M. Bosso demandant à la commune de se positionner sur les installations de compteurs LINKY. Le conseil municipal se juge incompétent à ce jour pour donner un avis sur le sujet sachant de plus que ces compteurs ne nous appartiennent pas.

M. Deslandes souhaite qu'une réunion publique soit organisée sur Ceyzérieu avec ENEDIS et une association contradictoire pour que les habitants puissent se faire une idée sur le sujet.

Courrier de l'avocat de la société de l'Amicale des Chasseurs : M. le Maire répond que nous sommes dans l'attente de la Sous-préfecture pour un rendez-vous convoquant les 2 sociétés de chasse.

8. Devis

Le Conseil lors de sa réunion d'octobre avait validé l'achat d'un abri bus en verre de 2,50 m de long pour Chavoley afin d'améliorer la visibilité au carrefour ; ainsi l'ancien abri bus de Chavoley remplacerait celui de Sammissieu qui est en mauvais état.

Devis KG MAT pour un montant de **2163,16 € HT**

Devis ABC pour un montant de **2817,89 € HT**

Devis UGAP pour un montant de **2735,00 € HT (abri bus de 3,00m)**

- **Le conseil municipal valide le devis de KG MAT à l'unanimité**

9. Urbanisme

* Permis de construire

- M VOULHOUX Vincent, parcelle G 1458, réhabilitation d'une grange en habitation, en cours d'instruction ;
- M QUENIN Sébastien, parcelle D 297, rajout d'un étage à l'habitation et création d'un bâtiment pour local professionnel, en cours d'instruction ;
- Mme CHARVIN Anne Marie, parcelle E 642, construction d'une maison individuelle, en cours d'instruction ;
- M ALBORGHETTI Jean Pierre, parcelle E 631, construction d'une maison individuelle, en cours d'instruction ;

* Déclaration préalable

Mme WOOD Caroline, parcelle H 39, construction abri à chevaux, en cours d'instruction ;

M TERRIER Frédéric, parcelle D 807, extension ouverture d'un abri, en cours d'instruction ;

M JOURNET Antoine, parcelle H457, construction d'une piscine, en cours d'instruction ;

M. Leroy demande quelle réponse a été faite concernant la DACT (Déclaration d'Achèvement des travaux) datant de 2012 pour M.CORNETTO.

M. le Maire n'a pas en tête le courrier et demande à M. Leroy de passer en mairie pour l'en informer.

10. Questions diverses

- M. Nanterme demande où en est le conflit de l'exécutif avec un agent communal

M. le Maire informe le conseil que le délégué syndical représentant l'agent a annulé déjà deux rendez-vous. Il précise également que l'agent a changé de comportement et qu'aucun reproche ne lui a été fait depuis. Mme Keller confirme que les travaux réalisés au cimetière sont maintenant conformes à nos attentes et que les agents sont dans une démarche d'amélioration.

- La **réunion d'accueil des nouveaux habitants** aura lieu un vendredi de novembre (date à définir)

- **La cérémonie des Vœux du Maire** aura lieu le **samedi 13 janvier 2018**

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h10. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 Novembre 2017.

A Ceyzérieu, le 06 Novembre 2017

Le Maire, Bernard REUTER

